

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2024_48

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DU PERRON

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu la demande présentée par l'entreprise L.E.C. TP – 74390 CHÂTEL pour la réalisation de travaux de raccordement au réseau d'assainissement, route du Perron,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules, route du Perron,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant la période du 11 au 19 juillet 2024, de 8h à 17h, la circulation route du Perron sera interdite à tous les véhicules.

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire sera effectuée par l'entreprise responsable des travaux. L'entretien de l'ensemble de la signalisation mise en place est de la responsabilité de l'entreprise.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Entreprise L.E.C. TP – 74390 CHÂTEL

Fait à VACHERESSE, le 8 juillet 2024

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON